

FICHE D'INSCRIPTION

à retourner à

UBAPAR

BP 10414 – 29404 LANDIVISIAU CEDEX

TEL : 09 62 06 50 52

Attention ! Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de cette fiche dûment remplie et accompagnée des pièces demandées ci-contre.

JE DÉSIRE M'INSCRIRE AU :

stage BAFA

stage BAFD

formation générale

formation générale

approfondissement ou qualification

perfectionnement

thème

qui aura lieu à du au

Mme M.*

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Portable

E-mail ** Date de naissance

Lycéen Demandeur d'emploi animateur professionnel

Étudiant Autre (précisez)

Régime alimentaire particulier :

N° d'inscription Jeunesse et Sports (pour l'obtenir, enregistrez-vous sur :

<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>) :

Souhaitez-vous recevoir notre cyberlettre ? oui non

Autorisez-vous l'UBAPAR à utiliser, sur ses supports de communication, des photos prises

lors du stage vous représentant ? oui non

* Afin de faciliter le covoiturage, vos coordonnées seront diffusées aux autres stagiaires.

** Ce mail sera utilisé pour envoyer la confirmation de votre inscription et la convocation.

POUR LES STAGES D'APPROFONDISSEMENT OU DE PERFECTIONNEMENT

Dates de votre stage de base BAFA ou BAFD.....

Organisme

Où avez-vous fait votre stage pratique ?

Durée Dates

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont réservées à l'usage exclusif de l'UBAPAR. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'UBAPAR.

POUR QUE MON INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, JE JOINS

deux chèques, libellés à l'ordre de l'UBAPAR :

- le premier d'un montant de 100 €, qui sera encaissé dès réception,
- le deuxième correspondant au solde, qui sera encaissé le premier jour du stage.

ou/et une attestation de prise en charge financière, si le montant du stage est réglé en partie ou en totalité par un organisme.

Pour un stage BAFA approfondissement :

photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique

Pour un stage BAFD formation générale :

photocopie du diplôme BAFA ou dérogation délivrée par Jeunesse et Sports

Pour un stage BAFD perfectionnement :

photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique

Je soussigné

sollicite mon inscription à la session de formation indiquée ci-contre, déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche et atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Fait à Signature :

le

AUTORISATION DES PARENTS (POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e), M
demeurant à

père, mère, tuteur légal de M

Déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche.

L'autorise à participer au stage indiqué.

L'autorise à quitter le stage en dehors des temps de travail (notamment en soirée) et

décharge alors le directeur du stage de toute responsabilité.

Déclare qu'il (elle) répond aux exigences de santé exigées par toute association

organisatrice de stages.

Autorise les responsables à donner tous les soins médicaux et à faire pratiquer toute

intervention chirurgicale qui apparaîtrait indispensable et m'engage à en assurer le

règlement.

Fait à Signature :

le

Personne à contacter en cas d'urgence

Numéro de téléphone

N° sécurité sociale et nom de la Mutuelle :

Informations particulières (santé...) :

BAFA-BAFD UBAPAR - CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez retourner la fiche d'inscription à

UBAPAR – BP 10414 – 29404 LANDIVISIAU CEDEX

accompagnée de :

- deux chèques (libellés au nom de l'UBAPAR) :
 - un chèque de 100 €, qui sera encaissé à réception,
 - un chèque correspondant au montant du solde, qui sera encaissé le premier jour du stage,
- une attestation de prise en charge financière, si le montant du stage est réglé en partie ou en totalité par un organisme,
- la photocopie de votre certificat de formation générale et de stage pratique pour les stages BAFA approfondissement ou BAFD perfectionnement
- la photocopie de votre BAFA ou de la dérogation délivrée par Jeunesse et sports pour les stages BAFD formation générale

CONVOCATION

Un mail de confirmation vous sera adressé une dizaine de jours avant le début du stage, précisant le lieu, les horaires, le matériel à apporter... La liste des inscrits sera également jointe afin de faciliter le covoiturage.

ANNULATION

Un stage peut être annulé (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous vous proposerons une solution de remplacement ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autre indemnité.

ASSURANCE

L'UBAPAR a souscrit un contrat « Responsabilité civile ». Ce contrat ne prévoit pas de garantie Individuelle Accident pour les stagiaires. Nous vous conseillons donc de vérifier que vous êtes bien couvert par votre assurance personnelle. Par ailleurs, l'UBAPAR ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels. Nous recommandons donc de ne pas apporter d'objets de valeur en stage.

JEUNESSE ET SPORTS

Tout candidat BAFA ou BAFD doit s'enregistrer sur le site de Jeunesse et Sports et nous fournir son numéro d'inscription : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez écrire à ubapar@ubapar.bzh
ou nous appeler au 09 62 06 50 52
(le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

ASPECTS FINANCIERS

TARIFS 2019

BAFA formation générale	545 €
BAFA approfondissement	445 €
BAFA qualification « Surveillant de baignade »	555 €
BAFD formation générale	645€
BAFD perfectionnement	465 €

Les tarifs comprennent :

- les frais de formation,
- la documentation pédagogique,
- les frais d'hébergement et de restauration,
- les frais de dossier.

Les frais de transport entre votre domicile et le lieu du stage ne sont pas compris.

AIDES FINANCIÈRES

Selon votre situation, vous pouvez solliciter des aides financières auprès de divers organismes :

- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- la Mutualité Sociale Agricole (pour ses ressortissants),
- le Conseil départemental,
- Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi),
- votre employeur, si vous êtes salarié.

Certains organisateurs de séjours de vacances, comités d'entreprise ou communes accordent également des aides.

Il est impératif de prendre contact avec ces organismes avant le début du stage.

REMBOURSEMENT

- Si un stagiaire se désiste avant le stage parce qu'il est malade, ou vit un décès dans sa famille, l'intégralité des sommes versée lui est remboursée (après réception du certificat médical ou de décès).
- Si un stagiaire se désiste pour d'autres raisons, les arrhes (100€) sont encaissées par l'UBAPAR et le reste est remboursé.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage parce qu'il est malade, un prorata est appliqué, lui sera remboursée la somme correspondant aux journées restantes où il a été absent.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage pour d'autres raisons (choix personnel ou exclusion), il n'y a pas de remboursement.